



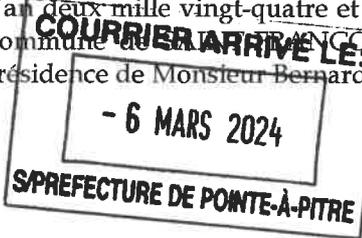
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal
du Lundi 04 Mars 2024

Mandature 2020 / 2026

Affaire n° 6 – Délibération n° 2024-03/005

Mise au rebut ou de vente de biens désuets ou amortis.

L'an deux mille vingt-quatre et le Lundi quatre Mars à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bernard PANCREL, Maire.



Nombre de Conseillers en exercice : 33			
PRÉSENTS	PROCURATION A	ABSENTS	EXCUSÉS
19	07	05	02
Nombre de Conseillers votants : 26			

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture, le ~~06 MARS 2024~~
Et publication ou notification du ~~06 MARS 2024~~

Affichée en Mairie, le ~~06 MARS 2024~~

M. PANCREL Bernard	Maire	x			
Mme DAIJARDIN Mugette	1 ^{er} Adjoint	x			
M. PERIAN Jean-Luc	2 ^{ème} Adjoint	x			
Mme SENELLIER Sandra	3 ^{ème} Adjoint	x			
M. COPANEL Michael	4 ^{ème} Adjoint	x			
Mme BROSIUS Myriam Lucie	5 ^{ème} Adjoint	x			
M. POININ Olivier	6 ^{ème} Adjoint	x			
Mme LISON Gladys	7 ^{ème} Adjoint			x	
M. VINGADASSAMY Eddy	8 ^{ème} Adjoint		M. Olivier POININ		
Mme CAMIER Barbara	9 ^{ème} Adjoint	x			
M. PARSHAD Alain	Conseiller Municipal	x			
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal			x	
Mme DIEUPART-RUEL Sonia	Conseiller Municipal			x	
M. SUEDOIS Jean	Conseiller Municipal	x			
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal	x			
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal	x			
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal			x	
Mme LABRY Annick Claude Claire	Conseiller Municipal		M. Jean SUEDOIS		
M. CAPY Marc	Conseiller Municipal		M. Bernard PANCREL		
Mme SEJOR Nelly	Conseiller Municipal	x			
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal		Mme Nelly SEJOR		
Mme PHOUDIAH Mélila	Conseiller Municipal		M. Jean-Luc PERIAN		
M. LENDO Terry	Conseiller Municipal			x	
M. BABOURAM Patrice	Conseiller Municipal	x			
Mme LOSBAR Yvonne	Conseiller Municipal				x
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x			
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY		
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal				x
Mme CAZIMIR Marma	Conseiller Municipal	x			
M. HIRA René	Conseiller Municipal	x			
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x			
Mme SYLVANISE Sophie	Conseiller Municipal	x			
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal		M. Didier VEYRIER		

Le quorum étant atteint, dix-huit (18) Conseillers étant présents et sept (07) représentés, le Président déclare la séance ouverte et met le point en discussion.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.), Monsieur Michael COPANEL, est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Après l'installation de Monsieur Patrice BABOURAM en qualité de Conseiller Municipal en lieu et place de Madame Manuella RAMOUTAR-BADAL, Conseiller Municipal démissionnaire, le quorum passe à dix-neuf (19) présents et sept (07) représentés, portant ainsi à vingt-six (26) le nombre de présents ou représentés.

Mandature 2020 / 2026
Affaire n° 6 – Délibération n° 2024-03/005
Mise au rebut ou de vente de biens désuets ou amortis.

Conformément aux dispositions de l'article L.3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les propriétés qui relèvent du domaine public des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont inaliénables et imprescriptibles.

Certains véhicules en raison de leur âge sans possibilité de réparation ou en cas de réparation jugée excessive, sont concernés par la mise au rebut ou la vente pour pièces détachées.

Monsieur le Maire expose qu'il est indispensable de sortir de l'inventaire communal, les divers véhicules suivants :

MARQUE	MODÈLE	AFFECTATION	IMMATRICULATION	DATE DE MISE EN CIRCULATION	ÉTAT / REMARQUE
PEUGEOT	BOXER	CAISSE DES ÉCOLES	707 - AXC - 971	29/09/2005	Etat général du véhicule défectueux – coûts des travaux trop importants
RENAULT	MASTER	SERVICES TECHNIQUES (PU)	BV - 819 - JG	22/09/2011	Châssis coupé – état intérieur défectueux – absence de siège arrière
RENAULT	NACELLE	SERVICES TECHNIQUES (VRDESH)	BV - 822 - JG	22/09/2011	Tuyauterie de freins HS – Coût des réparations trop important
NISSAN	PATHFINDER	POLICE MUNICIPALE	AL - 512 - CN	04/02/2010	Pompe d'injection HS – Toiture défectueuse – Montant des réparations trop élevé

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1311-1 ;

Vu la Loi n° 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu l'article L.3111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Vu la circulaire interministérielle CD-6955 du 31 Décembre 1996 relative à l'inventaire des actifs ;

Considérant que, de nombreux véhicules communaux, très anciens, sont devenus soit obsolètes, soit hors d'usage ;

Ayant entendu l'exposé de son Rapporteur, Madame Laura DIEUPART-RUEL, Directrice des Services Techniques ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix pour, 1 abstention «BABOURAM») :

Article 1 : DE DONNER déclassement du domaine public au domaine privé de la commune, les divers véhicules ci-dessus listés.

Article 2 : D'AUTORISER le Maire à les mettre au rebut ou à la vente aux plus offrants.

Article 3 : D'ENREGISTRER les recettes éventuelles sur le compte budgétaire adapté.

Article 4 : D'AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture, le 06 MARS 2024.....
Et publication ou notification
du 06 MARS 2024.....

COURRIER ARRIVÉ LE:
- 6 MARS 2024
SPREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Bernard PANCREL.

